

MAIRIE
DE
LOHEAC



35550

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

ARRETE MUNICIPAL

DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE 1^e, 2^e et 3^e catégorie

Demandeur : Monsieur BLANC Nathan

Gérant 4L Trophy Coordination

Manifestation : 4L Trophy 2023

Le Maire de Lohéac,

Vu la demande présentée le 29 décembre 2022 par Monsieur Blanc Justal, gérant 4L Trophy Coordination.

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Blanc Nathan gérant 4L Trophy Coordination, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 1^e, 2^e et 3^e catégorie :

Le samedi 11 février 2023 de 09h00 à 17h00 ;
Sur le parking du circuit automobile de Lohéac

À l'occasion du 4L Trophy 2023

À charge pour Monsieur Blanc Nathan de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PIPRIAC

Et remise à l'intéressé.

Fait à LOHEAC, le 05 janvier 2023

Le Maire,
Patrick BERTIN

